



### > Les nouveaux textes réglementaires du Comté signés

L'arrêté d'approbation du nouveau Règlement d'application du Comté est paru au Journal officiel du 31 octobre, c'est-à-dire presque deux ans après son adoption le 1<sup>er</sup> décembre 2006 par le Comité National des Produits laitiers de l'INAO.

Cette parution fait suite à celle des décrets du 5 septembre 2008 et du 17 mai 2007, tous deux relatifs à l'AOC Comté.

La filière Comté se réjouit vivement pour cette signature et remercie tous les parlementaires et responsables franc-comtois d'avoir œuvré pour qu'il en soit ainsi.

Les conséquences de ces retards étaient pénalisantes pour la filière Comté, ne serait-ce que vis-à-vis des procédures de contrôle ci-dessous évoquées : quel référentiel de contrôle utiliser ?

Les entreprises étaient également gênées dans leur politique d'investissement dans l'incertitude des règles qui allaient leur être appliquées.

La nouvelle étape à franchir désormais est celle du cahier des charges : ces trois textes réglementaires doivent être synthétisés dans un cahier des charges qui doit être déposé pour enregistrement à Bruxelles.

### > Un nouveau logo pour les AOC et le Comté

La presse s'est largement faite l'écho du nouveau logo adopté par la Commission européenne pour les Appellations d'Origine Protégée.

Toutes les AOC françaises, reconnues comme AOP par l'Europe, sont donc concernées.

Le logo franco français va donc progressivement disparaître des étiquettes au bénéfice du nouveau logo européen, auquel on ne peut pas reprocher son manque de visibilité, avec ses deux couleurs d'un rouge et d'un jaune particulièrement éclatant.

Ce nouveau logo va devenir obligatoire au 1<sup>er</sup> mai 2009, mais la filière Comté l'adopte dès à présent au gré du renouvellement des étiquettes.

Le CIGC vient ainsi de décider de l'intégrer sur les bandes de marquage qui sont apposées sur le talon des meules de Comté.



### > Les nouvelles modalités de contrôle des AOC

Le CIGC s'est investi dans un cycle de réunions avec les fromageries visant à expliquer le contenu et les conséquences pour chacun de la réforme des procédures de contrôle des AOC françaises.

Il s'agit de soumettre les filières AOC au même régime que les autres produits sous signe de qualité, à savoir celui du contrôle par organisme tiers et selon une procédure normée, dite la norme européenne 45011.

Les AOC franc-comtoises ont joué le jeu, tout en essayant de limiter les conséquences négatives d'une procédure non adaptée à leur réalité, car plus soucieuse de la recherche des défauts que de l'optimisation de l'excellence.

Une de ces conséquences négatives est le surcoût. Pour les AOC fromagères en France, le surcoût va de 10 € à 200 € la tonne, ce qui est considérable et va mettre en péril l'existence même de certaines petites AOC.

En Franche-Comté, le coût a pu être contenu dans une fourchette de 8 à 9 € la tonne, grâce à un travail collectif : les 4 AOC Morbier, Mont d'Or, Bleu de Gex, Comté se sont regroupées au sein d'une structure collective, l'URFAC, et se sont attachées à ce que les référentiels utilisés lors des audits puissent servir à un champ le plus large possible de démarches de certification, ce qui permet de limiter le nombre de passages chez un même opérateur et donc de diminuer le coût. Le coût a aussi pu être limité grâce à une bonne collaboration avec les organismes techniques, Chambres d'Agriculture, Syndicats de contrôle laitier, et Centre Technique des Fromages Comtois avec lesquels a été optimisé le contrôle interne dont l'ampleur permet de limiter celle du contrôle externe par Organisme certificateur.

C'est encore néanmoins une charge supplémentaire qui va peser sur les producteurs, fabricants et affineurs des filières AOC.

> **Pour recevoir ACTU COMTE plus rapidement par courriel, veuillez laisser vos coordonnées à Denise Renard : [d.renard@comte.com](mailto:d.renard@comte.com)**

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - [www.comte.com](http://www.comte.com)

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.





### > Le Comté : une valeur sûre dans un contexte de dérégulation incontrôlée

Les médias se sont fait l'écho ces derniers jours des manifestations d'agriculteurs français contre la forte baisse des prix du lait envisagée par les industriels, eux mêmes soumis à une forte baisse des prix du marché.

Cette forte baisse fait suite à une forte hausse il y a un an et qui permit aux contrats de vente de lait offerts aux agriculteurs français d'être revalorisés de 30% au premier trimestre 2008.

A cette époque, avec sa progression de prix de 5%, le Comté parut ringard à certains. Le CIGC fut même envahi en septembre par des producteurs, mécontents moins par des prix du Comté insuffisants, que par une forte hausse de prix des intrants.

Aujourd'hui, les prix des autres produits sont en baisse, de même que les quantités vendues. Avec la poursuite de la croissance régulière de ses ventes et de ses prix, le Comté pourrait paraître comme un îlot de prospérité. Il faut écarter cette hypothèse et seulement souligner que la filière Comté privilégie le long terme, faisant le pari que seule la fidélisation progressive d'un plus grand nombre de consommateurs est le moyen de gérer son avenir.

### > Le Comté fête ses 50 ans à Bruxelles

Après l'été propice à de multiples réjouissances gastronomiques en terres comtoises, c'est à la Belgique qu'il revient de fêter comme il se doit les 50 ans du Comté.

A cette occasion, le Comté a convié les journalistes et restaurateurs du royaume à un parcours éducatif et gourmand, riche en plaisirs et saveurs.

C'est dans un haut lieu de la capitale dédié à la gastronomie que le Comté dévoilera toutes ses facettes. Le décor cosy et chaleureux de la Food and Wine Academy revêtira, l'espace d'un jour, le 3 novembre prochain, l'ambiance franc-comtoise si chère au Comté.

Les diverses pièces de cette maison de maître auront chacune une thématique particulière qui permettra aux visiteurs de découvrir, outre les arômes pluriels de notre AOC, son histoire, sa terre, ses procédés de fabrication ou encore les gens du Comté et la solidarité qui les anime.

Le clou de ce périple sera sans doute l'invitation à souffler les bougies d'un gâteau salé au Comté, en toute convivialité.

### > Campagne d'automne : le Comté parraine deux émissions sur M6

Dès cet automne, le Comté est présent sur M6, avec le parrainage de l'émission phare du moment « Un dîner presque parfait », du 22 septembre au 26 décembre, suivi du parrainage de Caméra Café, du 3 novembre au 12 décembre.

L'objectif de cette campagne est d'assurer une présence dans le temps, tout en s'associant à des programmes dont le concept et l'esprit rejoignent celui du Comté, avec l'idée forte de gastronomie et de convivialité.

Ce partenariat avec M6 met à l'antenne 294 spots de 6 secondes sur 14 semaines d'action.

### > Tokyo à l'heure du Comté du 10 au 14 novembre

Un rendez-vous régulier est désormais pris à l'automne avec le public et les professionnels japonais.

Dans le cadre des actions de communication menées sur ce marché, de nouveaux événements seront mis en place, visant plusieurs cibles :

⇒ Les importateurs et distributeurs, qui pourront prendre connaissance des dernières nouvelles du Comté, avant de se lancer dans la découverte sensorielle de 5 Comté.

⇒ La presse, avec un déjeuner mariant Comté et vins.

⇒ Les restaurateurs, avec un séminaire suivi d'une dégustation de 5 Comté + accords vins.

⇒ Les consommateurs, qui, à l'occasion de Cheese Festa, la « grand messe tokyoïte » du fromage, pourront assister à la découpe d'une meule de Comté, pour ensuite la déguster.

Rappel : L'export de Comté au Japon atteignait en 2007 près de 60 tonnes.

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - [www.comte.com](http://www.comte.com)

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.

